

COUDRECEAU.

E. 4137. (Registre.) — In-folio, papier, 31 feuillets.

1682 (25 août-29 déc). — Antoine Besnard, tabellion du comté de Nogent-le-Béthune.

— Assemblée des habitants de Brunelles pour la répartition de la taille.

— Baux, ventes, inventaires, partages, quittances, etc.

E. 4138. (Registre.) — In-folio, papier, 81 feuillets.

1683 (8 fév.) -1684 (6 janv.). — Antoine Besnard, tabellion du comté de Nogent-le-Béthune,

— Baux, ventes, échanges de terres, maisons, jardins, prés, vignes dans les paroisses de Brunelles, Marolles, Coudreceau, Saint-Hilaire des-Noyers, Condé, etc.

— Testaments, inventaires, partages, reconnaissances de rentes, procurations, etc.

E. 4139. (Registre). — In-4», papier, 94 feuillets.

1684 (7 fév.-26 déc). — Antoine Besnard, notaire du comté de Nogent-le-Béthune.

— Foi et hommage à René de Gruel, comte de la Frette, à cause de sa seigneurie de Feillet, pour le fief de Gaigné, en la paroisse de Boissy-Maugis.

— Marché avec Gilles Lépinette, maçon et couvreur, pour la construction d'une grange, à la Goupillère, paroisse de Coudreceau.

— Accord entre les collecteurs de Combres et Françoise Leroy, femme de François de Gouin, seigneur des Chapiseaux, pour la répartition de la taille.

— Foi et hommage pour le fief de la Pinottière, paroisse de Coudreceau, à François-Henri de Senneterre, seigneur de la Loupe, à cause de sa seigneurie de la Hanoudière en la paroisse de Saint-Hilaire-des-Noyers.

E. 4140. (Registre.) — In-4°, papier, 102 feuillets.

1685 (7 janv.-22 déc). — Antoine Besnard, notaire du comté de Nogent-le-Béthune.

— Obligation de 800 livres au profit de Pierre Gravelle, prieur de la chapelle de la Plesse près Laigle, par Nicolas du Roger, sieur de Blancbuisson, et Anne de Raveton, sa femme.

— Testament de Louis Séguin, laboureur, léguant à la fabrique de Coudreceau deux burettes d'argent pour servir à ladite église avec le gallice d'argent qu'il a cy-devant donné.

— Procès-verbal de la visite du moulin de Grignon.

— Baux, ventes, échanges, contrats de mariage, donations entre vifs, inventaires, quittances, etc.

E. 4141. (Registre.) — In-4°, papier, 110 feuillets.

1686 (1^{er} janv.-6 déc). — Antoine Besnard, notaire du comté de Nogent-le-Béthune.

— Vente, moyennant 60 livres, par René Dugué, notaire à Thiron, à Claude Binois, maître chirurgien, de tous et chascuns les registres tant du notariat de Nogent que de celui de Thiron ; inventaire desdits registres.

— Accord par lequel Pierre Courail, potier à la Potterie, paroisse de Coudreceau, s'engage envers Thomas Gouget à lui livrer tous et chascuns les pots tant grands que petits qu'il pourra faire pendant le temps de trois ans, à raison de 11 s. la douzaine de pots communs, et 3 s. la pièce les pots à fromage et les pots à chèvre.

— Marché de l'abbesse d'Arcisses avec Denis Camus, marchand, pour entretenir et ferrer la quantité de dix chevaux et de trois charrues, moyennant 125 livres par an et 4 minots de blé.

E. 4142. (Registre.) — In-folio, papier, 133 feuillets.

1686 (27 déc.)- **1687** (31 déc). — Antoine Besnard, notaire du comté de Nogent-le-Béthune.

— Reconnaissances de rentes au profit de Jeanne de Chaumont, abbesse d'Arcisses.

— Bail du lieu et de la terre de Morissure par François de Gouin, seigneur des Chapiseaux.

— Nomination de gagiers pour l'église de Coudreceau.

- Testament de Anne Cabart, femme de Louis Séguin, laboureur, léguant une rente de 40 sous pour être employée chaque année aux réparations de l'église de Coudreceau.
- Donation par Anne de Raveton, femme de Nicolas du Roger, sieur de Blancbuisson, de tous ses biens à ses enfants, Jacques du Roger, seigneur de Bretonnière, et Louis du Roger, seigneur de Surville, à la charge de la nourrir et entretenir sa vie durant.

E. 4143. (Registre.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

1688 (5 janv.-2 avr.). — Antoine Besnard, notaire du comté de Nogent-le-Béthune.

- Bail par Denis de Riants, baron de Villeray, d'une maison et jardin au lieu de Saint-Georges, paroisse de Saint-Germain-des-Groyes, dépendant de la chapelle et léproserie de Saint-Georges de Villeray.
- Accord entre Louis de Roigny, curé de Dorceau, et Charles de Vasconcelles, sieur des Chastelliers, pour une somme de 300 livres réclamée par ledit de Vasconcelles.
- Visite, pendant les vêpres, des cabarets de Marolles par Alexandre Duchastel, vicaire dudit lieu, et procès-verbaux contre les individus qui s'y trouvaient à boire.